

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 19 avril 2022 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

SONT ABSENTS :

- Mme Nadia Caron, conseillère ;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller ;

CITOYENS PRÉSENTS : Aucun

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2022-04-028

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 19 avril 2022 à 19h, soit adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-029

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy

APPUYÉ par le conseiller André Masson

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 15 mars 2022 à 19h, est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-030

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2022 (budget).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy

APPUYÉ par le conseiller André Masson

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 15 mars 2022 à 20h, est approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions réservée au public.

Aucun public.

DÉPÔT

Dépôt du rapport concernant la formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale.

En vertu du 4^e paragraphe de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tout membre du conseil doit dans les 30 jours de sa participation à la formation obligatoire, déclarer celle-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil.

Madame Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, affirme avoir reçu la confirmation de participation à la formation obligatoire sur l'Éthique et la déontologie en matière municipales de Monsieur Ghislain Nadeau, maire, de Monsieur André Masson, conseiller au siège n° 1, de Madame Nathalie Dion, conseillère au siège n° 3 et Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège n° 6.

RÉSOLUTION 2022-04-031

Programmation de travaux TECQ

ATTENDU la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy

APPUYÉ par le conseiller André Masson

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une

lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-032

Audit de conformité –
Transmission des rapports
financiers

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy

D'OFFICIALISER le dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Isabelle Gravel, MAP, directrice en audit de la *Commission municipale du Québec*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-033

Remboursement des frais
d'utilisation du téléphone
mobile de l'employé n° 32-
0018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion

D'AUTORISER le remboursement des frais d'utilisation du téléphone mobile de l'employé no 32-0018 pour un montant de 60.00 \$ par mois.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-034

Offre d'emploi
Directeur général par intérim

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy

DE PUBLIER une offre d'emploi pour le poste de Directeur général par intérim. Le poste est d'une durée indéterminée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-035

Adoption des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy

APPUYÉ par le conseiller André Masson

QUE la liste des comptes à payer est approuvée telle que présentée.

Comptes payés : Chèques 1397 à 1441 : 727 760.07 \$

Paiements directs de janvier, février et mars : 150 717.80 \$

Comptes à payés : 126 125.12 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-036

Mandat au Ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy

APPUYÉ par le conseiller André Masson

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-037

Programme PAVL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 154 466 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion

QUE la Municipalité de Trécesson informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-038

Demande d'aide financière
ADL 2022-2023-2024

ATTENDU QUE la municipalité de Trécesson a besoin d'un agent de développement pour travailler sur des projets locaux ;

ATTENDU QU'UN agent de développement local est un atout pour une municipalité et que celui-ci peut travailler sur divers projets de développement ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy

QU'UNE demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux pour les années 2022-2023-2024 soit adressée à la MRC d'Abitibi ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim est dûment autorisée à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité relativement à cette demande d'aide financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-04-039

Entente incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Trécesson ne possède pas les équipements nécessaires pour offrir à sa population le service de protection contre l'incendie ;

ATTENDU QUE la ville d'Amos dessert présentement le territoire de la municipalité de Trécesson et que les deux parties sont en accord pour renouveler l'entente incendie pour les années 2022 à 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Roy

APPUYÉ par le conseiller André Masson

D'ACCEPTER l'entente incendie proposée par le service incendie de la ville d'Amos.

QUE le maire et la directrice générale par intérim sont dûment autorisés à signer l'entente incendie avec la Ville d'Amos.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RAPPORT DU MAIRE

Ghislain Nadeau

- Il a participé à la séance de travail du 12 avril 2022 ;
- Il a participé à la séance extraordinaire du 12 avril 2022 ;
- Il participera à une rencontre avec la MRC concernant la distribution de composte aux citoyens ;
- Il a participé à une rencontre avec la MRC concernant les ressources humaines ;
- Il a eu une rencontre avec la directrice générale et greffière-trésorière par intérim au bureau municipal ;
- Il a eu une discussion téléphonique avec un employé concernant son retour progressif au travail.

RAPPORT DE L'ÉLU

André Masson, conseiller 1.

- Il a participé à la séance de travail du 12 avril 2022 ;
- Il a participé à la séance extraordinaire du 12 avril 2022 ;
- Il a eu des rencontres avec différentes organisations ;
- Il a fait des appels téléphoniques concernant des offres de services pour l'évaluation des tâches du bureau ;
- Il a eu des conversations téléphoniques avec la FQM, un suivi sera fait éventuellement.

RAPPORT DE L'ÉLU

Nathalie Dion, conseillère 3.

- Il a participé à la séance de travail du 12 avril 2022. Elle tient à ajouter qu'elle a bien aimé que le coordonnateur des infrastructures municipal participe à la rencontre ;
- Elle a participé à la séance extraordinaire du 12 avril 2022.

RAPPORT DE L'ÉLU

Stephan Roy, conseiller 6.

- Il a participé à la séance de travail du 12 avril 2022 ;
- Il a participé à la séance extraordinaire du 12 avril 2022 ;
- Il a eu une conversation téléphonique avec M. Vincent Bossé concernant le Fonds Forêt ;
- Il a eu une conversation téléphonique avec Gyva concernant le serveur de la municipalité.
- Il a eu une rencontre pour le Marchons courons à Trécesson.

CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim fait la lecture de la correspondance reçue.

RÉSOLUTION 2022-04-040

Semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion

APPUYÉ par le conseiller André Masson

QUE la municipalité de Trécesson proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté au varia

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public.

RÉSOLUTION 2022-04-041

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion

APPUYÉ par le conseiller André Masson

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20h15.

GHISLAIN NADEAU, maire

**MANON LAMPRON, directrice générale et
greffière-trésorière par intérim**